

## Votre garantie Philips

Cher Client,

Merci d'avoir acheté ce produit Philips, conçu et fabriqué avec un niveau de qualité exceptionnel pour vous offrir des performances de haut rang, ainsi qu'une simplicité d'utilisation et d'installation. Si vous rencontrez des difficultés au cours de l'installation ou de l'utilisation de votre produit, nous vous conseillons de consulter tout d'abord la notice d'utilisation ou les informations disponibles dans la rubrique d'aide de ce site Internet.

Si votre produit se révèle défectueux, Philips s'engage à réparer, à remplacer ou à rembourser le produit, ou à fournir les pièces de rechange selon les termes de la garantie en vigueur dans le pays où vous avez acheté le produit.

La garantie prend effet le jour de l'achat du produit auprès d'un revendeur agréé et est valable deux ans. En cas de défaillance liée à un défaut matériel et/ou de fabrication au cours de la période de garantie, Philips s'engage à réparer ou à remplacer le produit à ses frais. Si le produit venait à être remplacé, la date du début de la garantie reste la date d'achat du produit d'origine.

Ladite garantie Philips n'affecte en aucune façon vos droits légaux de consommateur conformément aux lois locales en vigueur, ni vos droits auprès du vendeur suite à votre achat. La présente garantie ne couvre pas les dommages indirects et ne s'applique pas si :

- Les documents fournis lors de l'achat ont subi des modifications ou sont devenus illisibles.
- La référence et/ou le numéro de série (le cas échéant) du produit ont été modifiés, retirés ou sont devenus illisibles.
- Les réparations ou les modifications du produit ont été effectuées par une société ou une personne non autorisée.
- Le produit n'est pas utilisé correctement conformément aux consignes de la notice d'utilisation.
- La défaillance résulte d'une utilisation anormale ou abusive du produit, ou de conditions environnementales qui ne respectent pas les consignes d'utilisation, y compris, sans s'y limiter, une utilisation en zones côtières et dans les environnements industriels et agricoles.
- La défaillance est inhérente aux périphériques branchés, aux autres équipements ou accessoires non conseillés par Philips.
- Les dommages sont causés par accident, résultant notamment de l'éclairage, d'une tension anormale, de l'eau, du feu, d'une catastrophe naturelle ou d'un accident de transport.
- Les dommages sont provoqués par des animaux.
- La garantie ne couvre pas les produits et/ou les pièces du produit sujets à l'usure, qui peuvent être considérés comme consommables (piles et ampoules, par exemple) ou qui sont en verre. Les sources de lumière intégrées (composants LED, par exemple) ne sont pas considérés comme consommables.

- Le produit ne fonctionne pas correctement, car il n'a pas été conçu, fabriqué, homologué et/ou autorisé pour le pays où vous l'utilisez ; ce cas de figure peut se présenter lorsque le produit a été acheté dans un autre pays.

## Besoin d'aide ?

Pour éviter tout désagrément inutile, nous vous conseillons de lire attentivement la notice d'utilisation ou de consulter la rubrique d'assistance de ce site Internet pour obtenir de l'aide avant de contacter Philips ou votre revendeur.

En cas de besoin, appelez le service clientèle de Philips au 00800-74454775 ou contactez votre revendeur.

Afin de bénéficier d'une aide efficace lorsque vous contactez Philips ou votre revendeur, munissez-vous des éléments suivants :

- la facture ou le ticket de caisse d'origine, indiquant la date d'achat, le nom du revendeur et la référence du produit
- le code produit et le numéro de série, le cas échéant (certains produits Philips ne disposent pas de numéro de série)

La référence (parfois appelée identifiant du modèle) et le numéro de série (le cas échéant) figurent sur l'étiquette argentée, située à l'arrière ou en bas du produit.

Période de garantie : la garantie est valable deux ans.